

département  
d'Ille-et-Vilaine

MAIRIE



## CONSEIL MUNICIPAL

montreuil-sur-ille

code postal 35440

téléphone 02.99.69.71.07

télécopie 02.99.69.79.79

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra à la salle des fêtes (située rue du Clos Gérard), le **lundi 26 octobre 2020 à 20h30.**

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Construction d'une école maternelle et aménagement paysager d'une cour de récréation - avenants aux lots travaux
- 2) Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle et l'aménagement paysager d'une cour de récréation - avenant n° 3
- 3) Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 4) Achat d'un hangar pour stockage de matériels divers (commune, associations)
- 5) Réaménagement de la rue des Ecoles au niveau de l'arrêt de car situé à proximité de l'école privée : choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux
- 6) Aménagement d'un arrêt de car rue des Ecoles – demande de subvention à la Région Bretagne
- 7) Effacement des réseaux de la rue des Chênes : validation de l'étude détaillée du SDE35
- 8) Renouvellement du contrat de prestations de services de la fourrière animale
- 9) Tarification municipale 2021
- 10) Avis sur la vente par la SA HLM LES FOYERS du logement social situé au 28 rue de la Haute Ville
- 11) Convention avec GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane située sur la commune d'Aubigné
- 12) Maison de santé pluriprofessionnelle : renouvellement des membres du groupe de réflexion
- 13) Désignation d'un correspondant défense
- 14) Désignation d'un représentant à l'OCSPAC
- 15) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à ILLE ET DEVELOPPEMENT
- 16) Désignation d'un représentant à l'association "Escalaes Fluviales de Bretagne"
- 17) Déclarations d'intention d'aliéner
- 18) Budget communal – Décision Modificative de Virements de Crédits
- 19) Compte rendu des délégations du maire
- 20) Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné
- 21) Divers

Pour votre information :

- en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2020-860 du 10/07/2020 (mesures relatives à l'application des gestes barrières), je limiterai le nombre de personnes présentes dans l'assistance si nécessaire.

Affiché le 21 octobre 2020.

Le Maire,  
Yvon TAILLARD

